

**Extrait de la décision d'autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme  
N°2010-0008 du 10 février 2010**

*Pétitionnaire* : ERDF

*Localisation des travaux* : Lozère / 48240 – St André de Lancize / Lieu dit « Solpérant »

*N°de parcelle* : 56

*Nature des travaux* : déplacement d'un poteau de tête de ligne électrique

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant.

**Article 2** : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'avant dernier support en bois sera conservé et haubané ;
- La tranchée de liaison en souterrain devra être soigneusement reprofilée à la pente du terrain naturel ;
- Le support béton déposé devra être évacué ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées